

Pour de la longanimité, parlez-moi des médecins de la Province de Québec ! Songez que cette année, si je veux donner un vote avec connaissance, il me faut perdre trente-six heures de pratique, dépenser 10 à 15 dollars et me transporter à 18 milles : tout cela pour dire de M. un tel : *il est digne de ma confiance, je vote pour lui.* Et remarquez, je vous prie, que je suis favorisé des circonstances ; que pensez-vous de nos confrères qui ont 80 à 100 milles à parcourir avant d'arriver à la plus prochaine gare !

Il ne s'agit plus, alors, de quelques heures d'absence, c'est d'une semaine qu'il faut parler. A ce compte, il en coûterait moins d'envoyer les scrutateurs d'élection prendre à domicile le vote des médecins.

Il y a, vous objectez, la ressource du vote *par procuration* ; hélas ! oui, le vote par ficelles, je le sais, invisibles, magiques. Le lendemain d'un élection, vous apprenez avec étonnement que vous n'êtes plus gouverneur ; vos amis vous avaient pourtant donné leur entière confiance. Ça n'a guère valu, le système de ficelles a été mis en jeu, et *crac*, vous êtes sorti des rangs. Les médecins de la ville où se fait l'élection ont substitué leur caprice à la confiance que vos confrères avaient mise en vous. Ce mode d'élection est tout ce qu'il y a d'équitable, cela saute aux yeux ; mais, moi qui suis grincheux, je me dis que *la province devrait être divisée, en districts dont les médecins éliraient un délégué au gouverneur.*

* * *

Entre nous là, n'y aurait-il pas lieu de demander un peu d'équité dans la distribution de la représentation professionnelle au Bureau des Gouverneurs ? Ainsi, par exemple, Québec je parle de la profession libre d'enseignement—élit *six* gouverneurs, et Montréal, deux.

Qu'on a donc eu raison de représenter la *justice* sous la forme d'une aveugle !

* * *

Bien pauvre est celui qui ne peut faire une suggestion ! Je propose donc qu'à l'assemblée de mai prochain, notre Bureau médical nomme parmi les médecins qui visitent l'Europe cette année, une commission scientifique afin de s'enquérir de l'organisation des facultés européennes de médecine.

N'oublions pas que nos gouverneurs ont pour devoir de veiller à l'enseignement des sciences médicales en cette province, ils ont droit d'exiger que nos facultés soient à la hauteur des progrès réalisés jusqu'à les derniers temps.

Cette commission scientifique rapporterait par exemple : qu'à Paris on donne—